

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Martinière, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumentti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, Mme Micheline Deleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, M. Marcel Botton, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Gérard Moneyron, M. Jean-Pierre Couteleau, M. Didier Duchaussoy, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, Mme Naziha Benchehida, Mme Catherine Papalski.

Pouvoirs :

M. Gérard Moneyron a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
M. Jean-Pierre Couteleau a donné procuration à M. José Lerma
M. Didier Duchaussoy a donné procuration à Mme Brigitte Chiumentti
Mme Annick Riou a donné procuration à M. Michel Le Guillevic
Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à Mme Martine Gardin
Mme Naziha Benchehida a donnée procuration à M. Julien Crespo

Mme Blandine Prévost a été élue secrétaire de séance.

Soit :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

ORDRE DU JOUR

Élection d'un secrétaire de séance.
Adoption du compte-rendu de la séance du 12 mai 2011.
Décisions.

- 1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- 2 – Transports scolaires : subvention 2011-2012.
- 3 – Restauration scolaire : actualisation des tarifs.
- 4 – Acquisition de terrains appartenant à la société Logirep.
- 5 – Acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles : demande de subvention.

Questions diverses
Informations.

Election d'un secrétaire de séance.

Mme Blandine Prévost est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la précédente séance.

M. Crespo propose à l'Assemblée de reporter l'adoption du compte-rendu de la séance du 12 mai 2011 faute de communication du compte-rendu avant la présente séance.

Décisions

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

← - **Le 03 mai 2011** décidant de confier à l'entreprise CETRADIV les travaux de reprise de l'étanchéité du toit terrasse de l'école primaire pour un montant de 15 604 € HT.

1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté en date du 26 mai 2011, Monsieur le Préfet des Yvelines a défini les modalités de désignation des délégués des Conseils Municipaux qui seront appelés à participer à l'élection des sénateurs, laquelle est fixée au dimanche 25 septembre 2011.

L'élection des 15 délégués titulaires et des 5 suppléants se fait au scrutin de listes.

2 listes ont été déposées.

Le Conseil Municipal désigne le bureau de vote composé de :

Président : Monsieur Julien Crespo

Membres : Monsieur Luc-Olivier Baschet, Monsieur Jean-Claude Waltrégnny, Madame Aurore Lancéa et Madame Natacha Lemarchand.

Le scrutin ayant eu lieu à bulletins secrets, sont élus :

Titulaires :

MR	CRESPO	JULIEN	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	CHIUMENTI	BRIGITTE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	BREARD	JEAN-CLAUDE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	ROBIN	CORINNE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	MONEYRON	GERARD	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	COUTELEAU	JEAN-PIERRE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	MONNIER	ANA	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	WALTREGNY	JEAN-CLAUDE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	BASCHET	LUC OLIVIER	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	LE GUILLEVIC	MICHEL	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	RIOU	ANNICK	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	LECLERCQ	SYLVIE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	WELKER	GERARD	Liste A Vaux Marque
MR	BRESCIANI	MARC	Liste A Vaux Marque
MME	ROBIN	CORINNE	Liste A Vaux Marque

Suppléants :

MME	BENCHEHIDA	NAZIHA	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	LERMA	JOSE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	GARDIN	MARTINE	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MME	LEMARCHAND	NATACHA	Liste Vivre à Vaux Ensemble
MR	LACHAUD	THIERRY	Liste A Vaux Marque

2 – Transports scolaires : Subvention 2011-2012.

Mme Corinne Robin, Maire adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 21 mai 2008, le Conseil Municipal a fixé à 43,50 €, la subvention municipale attribuée aux familles des collégiens et des lycéens de l'Enseignement Public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement.

Par délibération en date du 14 décembre 2009 et du 31 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de maintenir ce montant à 43,50 €.

La commission scolaire propose d'augmenter le montant de la subvention de 1 € pour la rentrée 2011/2012.

Mme Robin précise que le montant de la subvention communale reste identique quelles que soient les modalités d'attribution des cartes de transport Optile.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre : Mme Corinne-Elisabeth Robin, 4 abstentions : Mme Ana Monnier, Mme Natache Lemarchand, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani), le Conseil Municipal décide de porter la subvention communale à 44,50 € pour les transports scolaires alloués aux collégiens et lycéens fréquentant un établissement de l'enseignement public.

3 – Restauration scolaire : Actualisation des tarifs.

Mme Corinne Robin, Maire adjoint aux Affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 3 juillet 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la restauration scolaire et de l'étude surveillée.

La Commission scolaire souhaite instaurer un forfait pour les enfants déjeunant à la cantine avec leur panier repas couvrant ainsi les frais de fonctionnement et du personnel.

Ce forfait pourrait s'élever à 1,50 €.

Les enfants concernés en faible nombre, sont ceux présentant des allergies alimentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif spécial pour les enfants déjeunant à la cantine avec un panier repas, d'un montant de 1,50 €.

4 – Acquisition des terrains appartenant à Logirep

M. Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, l'environnement et le cadre de vie, rappelle que la SA d'HLM Logirep a procédé à la construction de 22 logements sociaux au 3 bis rue du Général de Gaulle.

Cette opération a nécessité l'acquisition par Logirep d'un ensemble non bâti d'une superficie totale de 12.858 m².

Le terrain d'assiette de la construction ne se développe que sur une partie de cette propriété, en bordure de la RD 190, en zone non inondable.

Ne pouvant valoriser les terrains situés en zone inondable, Logirep a accepté de céder à la commune les parcelles AM 624-285-286 et 355, d'une superficie totale de 8.970 m², moyennant 1 € symbolique.

Situés en zone humide, riche en matière de diversité biologique, les terrains situés en partie haute pourraient être aménagés en espace vert ouvert au public. Quant à la parcelle située le long de la Seine, elle se situe dans un emplacement réservé du PLU pour la création d'une halte nautique.

Pour l'heure, ce terrain sert de sortie au cheminement piéton des bords de Seine, ouvert depuis le CCVX.

M. Crespo précise à Mme Prévost que c'est bien la Commune qui a sollicité la société Logirep pour acquérir ces terrains compte-tenu de leur emplacement qui permet une continuité le long de la Seine.

Par ailleurs, Le PNR du Vexin Français a répertorié une roselière (lieu humide où pousse des roseaux) qu'il est possible de mettre en valeur.

M. Bréard propose de plus, de réaliser quelques places de parking pour les résidents de cette opération dont le stationnement en épi avenue de Paris est gênant pour la visibilité et la circulation piétonne sur le trottoir.

M. Bréard précise, que de la même manière, les terrains situés à l'arrière de l'opération Sofiam d'une superficie de 5 000 m², carrefour des Champeaux, seront rétrocédés à la Commune.

M. Crespo insiste sur la volonté de la Commune de réouvrir l'intégralité du chemin de contre halage en bord de Seine à la circulation piétonne.

Mme Prévost déplore l'attitude de certains propriétaires qui cèdent à la Commune des terrains qu'ils n'ont plus envie d'entretenir et s'interroge sur les capacités des services municipaux à nettoyer tous ces terrains.

Mme Deleau, Maire adjoint aux associations, présente le partenariat qui se développe cet été, du 10 juillet au 23 juillet, avec l'Association « Jeunesse et reconstruction ». Ce seront 8 jeunes étudiants étrangers, encadrés, qui participeront à la vie locale en nettoyant notamment les bords de Seine depuis le Cercle de voile. Ces jeunes seront logés dans le gymnase.

M. Lachaud constate que cette action est ponctuelle.

M. Bréard précise que certains terrains ne nécessitent pas d'entretien et notamment ceux situés en forêt.

M. Crespo rappelle que ces acquisitions permettent de limiter les occupations illicites.

Par ailleurs, en réponse à M. Bresciani, M. Crespo souligne que si des riverains souhaitent se porter acquéreurs de terrains non constructibles, la commune ne s'y oppose pas.

A la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, M. Bresciani ; 2 contre : Mme Prévost, Mme Robin), le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

5 – Acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles : Demande de subvention

M. Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, l'environnement et le cadre de vie, présente le projet de Monsieur ORTH qui souhaite céder 6 parcelles situées en zone N et en Espace Boisé classé, cadastrées AH 346, AK 31, AI 67, 103 et 221 et AM 117, d'une contenance respective de 932 m², 273 m², 937 m², 429 m², 1512 m² et 692 m², soit 4.775 m². Après négociation et évaluation des domaines, la commune pourrait acquérir ces parcelles aux prix de 4.775 €. Ces parcelles étant situées en Espace Naturel Sensible, leur acquisition peut faire l'objet de

financement de la part du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces verts, à hauteur de 80%.

M. Lachaud soumet à l'Assemblée l'idée de réaliser des terrains de jeux de plein air (football) sur des terrains communaux.

M. Crespo souligne que tous les terrains en zone de carrières sont en pente et est bien conscient qu'il conviendra à terme d'agrandir le terrain existant.

A la majorité (5 voix contre : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme Robin), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des Espaces Verts.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* M. Bresciani s'interroge sur la possibilité d'instituer des places de stationnement « minutes » devant les commerces proches de la pharmacie (fleuriste, boulangerie, Casino) avec verbalisation à l'appui.

M. Crespo rappelle qu'un parking existe juste en face et qu'il va être agrandi cette année. Ce point sera porté à la connaissance de M. Couteleau, Maire adjoint aux travaux et à la sécurité.

Mme Monnier fait remarquer que le store de la boulangerie DURIEUX descend très bas et gêne le stationnement de certains véhicules juste devant.

* M. Crespo rappelle que le 18 juin se déroulent la cérémonie de commémoration de l'appel du Général de Gaulle avec remise de diplôme d'honneur aux Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 ainsi que la kermesse des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Julien CRESPO